

## CHARTRE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

### SOCIALLY RESPONSIBLE INVESTMENT CHARTER

*(version 2.0, approuvée par le Conseil de Fondation le 19.10.2018)*



---

#### Préambule

Le groupe de placement « Evergreen » a pour objectif la prise de participations dans des PME suisses performantes qui sont à la recherche de partenaires financiers stables, de proximité et orientés sur le très long terme sans nécessité de revente. Les investissements consistent en principe dans des prises de participation majoritaires, ce qui donne la capacité d'être un actionnaire actif et influent, notamment en matière de gouvernance ainsi que de responsabilité environnementale et sociale. Les PME sélectionnées offrent en contrepartie un dividende régulier fondé sur la base de cash flows récurrents.

Depuis de nombreuses années, la Fondation Renaissance est convaincue que la prise en compte du concept de développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise par les sociétés en portefeuille est un important facteur de succès à long terme. Cela implique que les investissements sont effectués en portant une attention particulière non seulement aux critères financiers classiques, mais également aux paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les entreprises choisies se distinguent par un rendement stable ainsi que par des produits et des comportements qui contribuent à un environnement socio-économique durable au bénéfice de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Le processus d'investissement se décline en quatre étapes qui sont chacune guidées par une approche qui intègre des considérations ESG. En premier lieu, certains produits et comportements sont exclus de l'univers d'investissement. Puis, dans un deuxième temps, une analyse ESG détaillée complète l'analyse financière, ce qui conduit à la sélection des prises de participation. La troisième étape se caractérise par un actionnariat actif en dialogue avec les dirigeants des sociétés, notamment en ce qui concerne les thématiques ESG. Finalement, la Fondation Renaissance agit en investisseur responsable et fournit un reporting régulier, y compris pour les dimensions ESG.

#### **1. Appliquer des principes d'exclusion liés à certains produits et comportements**

L'univers d'investissement du groupe de placement Evergreen fait l'objet d'un filtre négatif (« negative screening »). Cela conduit à exclure les prises de participation dans des sociétés actives dans des secteurs dont les produits ou les comportements sont incompatibles avec les valeurs de la Fondation Renaissance. Une distinction est effectuée entre une exposition directe par le biais de produits finis et une exposition indirecte par des produits qui contribuent de manière significative à la production de biens appartenant à un secteur exclu.

Les sociétés actives dans un secteur non exclu, mais dont le comportement viole les principales normes fondamentales universellement reconnues sont également exclues de l'univers d'investissement. Il pourrait s'agir de sociétés impliquées dans des controverses graves en matière de gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale.

## **2. Intégrer des critères d'analyse ESG**

L'évaluation des sociétés en fonction de critères ESG est considérée comme indispensable par la Fondation Renaissance. C'est une condition pour pouvoir apprécier la contribution et le succès à long terme d'une entreprise au profit de l'ensemble de ses parties prenantes. Une responsabilité environnementale et sociale forte et une bonne gouvernance contribuent à mieux maîtriser les risques et peuvent présenter de nouvelles opportunités de croissance. L'évaluation ESG des participations de la Fondation s'effectue annuellement sur la base d'une série d'indicateurs ESG spécifiquement adaptés aux particularités des PME. Ces indicateurs permettent l'obtention d'un rating « E », « S » et « G » pour chaque participation.

L'analyse environnementale prend en compte l'existence d'une stratégie comprenant des objectifs quantifiables pour améliorer la performance environnementale, de même qu'un système de management environnemental tout au long de la chaîne de création de valeur. Une attention particulière est accordée aux émissions de gaz à effet de serre et à l'empreinte carbone des sociétés.

L'analyse sociale passe en revue les relations de l'entreprise avec ses différentes parties prenantes. La politique en matière de collaboratrices et de collaborateurs est spécifiquement mise en avant. L'attitude face aux clients, aux fournisseurs et à la société civile en général complètent cette évaluation.

En troisième lieu, l'analyse de la gouvernance d'une société se concentre sur l'éthique des affaires, la composition du conseil d'administration, les liens entre président et directeur général, le système de rémunérations des dirigeants, la structure du capital et les mécanismes de contrôle.

## **3. Exercer activement les droits d'actionnaire et favoriser une dynamique de progrès**

Etre un actionnaire actif qui exerce l'ensemble de ses droits d'actionnaire est considéré comme un devoir fiduciaire par la Fondation Renaissance. Cela est d'autant plus important lorsque l'actionnaire se trouve majoritaire, comme c'est en principe le cas pour le groupe de placement Evergreen.

De manière générale, un dialogue ouvert et régulier avec les dirigeants est maintenu en permanence. L'objectif est un renforcement régulier de la responsabilité environnementale et sociale, de même que l'amélioration constante des règles de gouvernance, tout en respectant les spécificités d'une entreprise non cotée aux mains d'un actionnaire de contrôle. Une telle approche est appelée à valoriser le potentiel d'autorégulation existant au sein des sociétés concernées.

Les droits de vote sont exercés systématiquement aux assemblées générales. Les positions de vote sont définies conformément aux règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise, ceci dans l'intérêt à long terme des parties prenantes de la société. Lorsque le groupe de placement Evergreen est majoritaire au sein du capital, il est toujours représenté par son gestionnaire au sein du conseil d'administration des sociétés en portefeuille.

#### **4. Agir en investisseur responsable et assurer un reporting ESG**

Les investisseurs institutionnels ont une responsabilité fiduciaire vis-à-vis de leurs nombreux bénéficiaires. Cela implique un reporting complet et régulier de la part de leurs gérants de fonds, y compris en matière de responsabilité environnementale et sociale ainsi que de gouvernance des sociétés en portefeuille.

Dans ce cadre, Renaissance est très attachée à son statut de fondation indépendante ayant plus de vingt ans d'expérience professionnelle dans la gestion de fonds de sociétés non cotées. Elle privilégie une information transparente au sujet de la gestion du groupe de placement « Evergreen », respectivement envers les membres de son Conseil de fondation, les institutions membres de la Fondation, de même que le public en général.